

# 41

## Commission permanente

### Séance du 13 mai 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49392

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Travaux d'amélioration des espaces de travail à l'Hôtel du Département

Le lundi 13 mai 2024 à 14h22, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h23.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

## Expose :

Le projet concerne des travaux d'amélioration des espaces de travail ainsi que la réfection du salon Chateaubriand et des espaces de travail adjacents à l'Hôtel du Département à Rennes.

Les travaux d'amélioration des conditions de travail des agents démarreront pendant la période estivale pour une durée de 5 mois. La réfection du salon Chateaubriand et des espaces de travail adjacents pourra être exécutée dans une seconde phase en 2025.

Les prestations seront réalisées en 6 lots techniques :

1) Marchés de travaux :

- Lot 01 : Plâtrerie, cloisons sèches, faux-plafonds, menuiseries intérieures,
- Lot 02 : Peinture, revêtement de sols et murs,
- Lot 04 : Electricité,
- Lot 05 : Plomberie, chauffage, ventilation, traitement de l'air,
- Lot 07 : Désamiantage,

2) Marché de fournitures courantes et de services :

- Lot 09 : Déménagement avant travaux et réintégration après travaux.

Une consultation pour la réalisation des travaux a été lancée le 12 février 2024 avec une date de remise des offres le 13 mars 2024 pour les lots 01, 02, 04 et 07 et une remise des offres le 26 mars 2024 pour le lot 05.

Le montant des marchés de travaux est estimé à 291 000 euros HT.

Une consultation pour la réalisation de prestations de services a été lancée le 22 février 2024 avec une date de remise des offres le 26 mars 2024 pour le lot 09 déménagement des locaux et réintégration après travaux.

Le montant du marché de fournitures courantes et de services est estimé à 20 000 euros HT.

Les éléments du montant estimatif des différents lots, ainsi que le nom de l'entreprise proposée et le montant de son offre, sont détaillés en annexe.

Les offres ont été soumises à la Commission d'appel d'offres du 16 avril 2024 pour l'attribution des lots 01, 02, 05, 07 et 09. Le lot 04 est déclaré infructueux (les offres sont jugées irrégulières) et relancé en marché subséquent auprès des titulaires de l'accord-cadre.

Pour les marchés de travaux, les crédits seront inscrits sur l'enveloppe : 2023-BATII006 et sur l'imputation 23-020-2313.11 - P33A7.

Pour le marché de fournitures courantes et de services, les crédits seront inscrits sur l'imputation 011-020-6241 - P33A7.

## Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés de l'ensemble des lots avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 16 avril 2024.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 mai 2024

ID : CP20242321

Pour extrait conforme